

AR PREFECTURE

082-200061257-20210525-05202102-DE

Regu le 25/05/2021



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

ANNEXE A LA DELIBERATION N°05/2021-02

Rapport d'activité 2020 du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique

SOMMAIRE

p.3	1 - Le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique
p.3	Missions
p.3	Membres du syndicat
p.4	Elus - Vie institutionnelle
p.7	2 – Administration et moyens du syndicat
p.7	L'équipe du syndicat
p.8	Les moyens généraux
p.8	Le financement des projets
p.9	Bilan financier 2019 du syndicat
p.14	3 - Le projet d'aménagement numérique de Tarn-et-Garonne
p.14	Rappel des projets d'aménagement numérique du Syndicat
p.14	Montée en Débit de l'ADSL
p.14	Fibre optique pour tous (FttH)
p.16	Plan de financement du programme « MeD/100% Fibre »
p.18	Actions de coordination et de mutualisation avec des entreprises et organismes locaux
p.18	Téléphonie mobile
p.18	Aides satellitaires
p.19	Le schéma des usages et des services numériques (SDUSN)
p.20	La communication en 2020
p.22	4- Les actifs des membres du syndicat
p.22	Boucles locales radio
p.22	Boucles locales optiques

1 - Le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique

1-1- Missions

Le syndicat mixte Tarn-et Garonne Numérique, créé le 1^{er} février 2016, a pour objet d'exercer en lieu et place de ses membres les compétences définies à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales, à savoir : la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques, ainsi que les activités connexes sur le territoire de ses membres.

Le syndicat est également chargé du développement des usages et de la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Enfin, le syndicat peut exercer, à la condition que l'organe délibérant de l'un de ses membres le sollicite :

- la compétence en matière d'élaboration et d'actualisation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique prévue à l'article L.1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- des prestations de services se rattachant à son objet, dans les conditions mentionnées à l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1-2- Membres du syndicat

Le syndicat mixte ouvert Tarn-et-Garonne Numérique est formé entre le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes suivantes :

- la Communauté de Communes des Deux Rives
- la Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne
- la Communauté de Communes de La Lomagne Tarn-et-Garonnaise
- la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy
- la Communauté de Communes du Quercy Caussadais
- la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
- la Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron
- la Communauté de Communes Terres des Confluences
- la Commune de Reyniès
- la Commune de Lacourt Saint Pierre
- la Commune d'Escatalens

1-3- Elus - Vie institutionnelle

Le Conseil syndical est composé de 20 délégués titulaires et de 20 délégués suppléants.
Suite aux élections municipales et intercommunales du 1^{er} semestre 2020, de nouveaux délégués ont été élus par les communes et intercommunalités membres, et installés lors des conseils syndicaux du 10 juillet 2020 (pour les délégués des communes) et du 7 octobre 2020 (pour les délégués des intercommunalités)

Collectivités membres		Titulaires	Suppléants
Communauté de Communes des Deux Rives	Nouveaux délégués	TERRENNE Jean-Paul	LE CORRE Christiane
	Anciens délégués	CALAFAT Alexis	LE CORRE Christiane
Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	Nouveaux délégués	DELBREIL Thierry	LACOMBE José
	Anciens délégués	DELBREIL Thierry	LACOMBE José
Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne	Nouveaux délégués	TUYERES Stéphane	RAYNAL Jean-Claude
	Anciens délégués	MARTY Patrick	RAYNAL Jean-Claude
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	Nouveaux délégués	SALOMON Bernard	PRADINES Patrick
	Anciens délégués	GARRIGUES Francis	PRADINES Patrick
Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy	Nouveaux délégués	PALMIE Agnès	PIERASCO Jean-Franck
	Anciens délégués	VERIL Claude	DURAND Christian
Communauté de Communes du Quercy Caussadais	Nouveaux délégués	JEANJEAN Claude	RONCHI Michel
	Anciens délégués	JEANJEAN Claude	VALETTE Gilles
Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	Nouveaux délégués	FERTE Denis	BUIJSERD Hans
	Anciens délégués	LAMERA Emeline	IORDANOFF Cécile
Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron	Nouveaux délégués	QUATRE Christian	AUFRERE Bruno
	Anciens délégués	QUATRE Christian	AUFRERE Bruno
Communauté de Communes Terres des Confluences	Nouveaux délégués	GARGUY Bernard	FORNERIS Dominique
	Anciens délégués	GARGUY Bernard	GIAVARINI Jean-Claude

Commune de Reyniès	Nouveaux délégués	VIGOUROUX Claude	INAUD Séverine
	Anciens délégués	VIGOUROUX Claude	FAVAREL David
Commune de Lacourt Saint Pierre	Nouveaux délégués	PIZZINI Françoise	CRUSBERG Daniel
	Anciens délégués	PIZZINI Françoise	IBRES Benoit
Commune d'Escatalens	Nouveaux délégués	LAMBOLEY Thierry	BARANOWSKI Alexandre
	Anciens délégués	BAZIN Philippe	VERNHET Claire
Conseil Départemental 82		BESIERS Jean-Philippe	HENRYOT Jean Michel
		ASTRUC Christian	MAURIEGE Marie-Josée
		BERTELLI Jean-Claude	HEBRARD Gérard
		DEBIAIS Francine	MORVAN Liliane
		FERRERO Monique	ALBUGUES Mathieu
		BOURDONCLE Catherine	WEILL Michel
		TURELLA-BAYOL Frédérique	BEQ Jérôme
		NEGRE Marie-Claude	LE CORRE Christiane

La représentation des membres à Tarn-et-Garonne Numérique se répartit de la façon suivante :

Collectivités membres	Nbre communes	Population	Nbre voix
Communauté de Communes des Deux Rives	28	19 243	38
Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	11	11 264	20
Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne	25	41 316	57
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	31	10 241	37
Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy	22	8 812	25

Communauté de Communes du Quercy Caussadais	19	20 739	34
Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	17	7 802	21
Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron	13	22 219	30
Communauté de Communes Terres des Confluences	22	41 874	59
Commune de Reyniès	1	886	2
Commune de Lacourt Saint Pierre	1	1 159	2
Commune d'Escatalens	1	1 145	2
TOTAL	191	186 700	327

Conseil	Nombre de délégués	Nombre de voix par délégué	Nombre de voix total
Départemental 82	8	41	328

En 2020, le **conseil syndical** de Tarn-et-Garonne Numérique s'est réuni à cinq reprises : le 3 février, le 24 février, le 10 juillet, le 7 octobre et le 17 décembre.

La commission « administrative et finances » s'est, quant à elle, rassemblée une fois en 2020 :

- le 27 janvier pour la préparation des comptes administratifs 2019 et des budgets primitifs 2020

-

Pas de réunion de **la commission d'appel d'offres** en 2020.

Concernant la DSP :

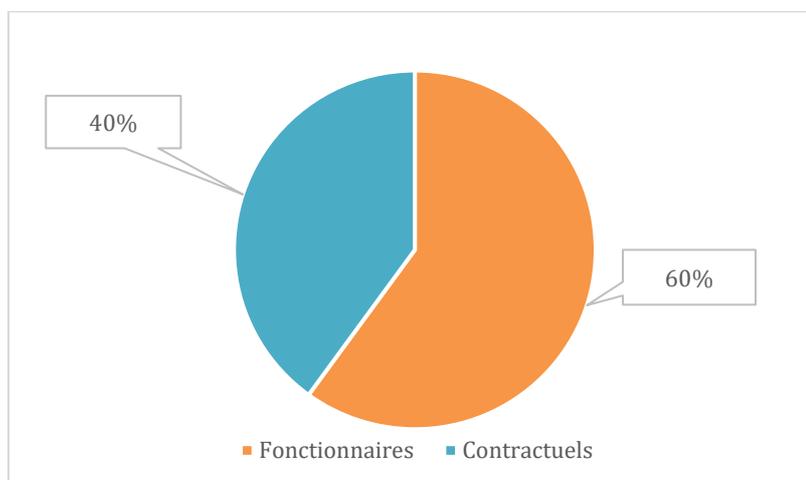
- **le COTECH** s'est tenu mensuellement toute l'année, sous la présidence de Monsieur Claude JEANJEAN
- **le COPIL** s'est réuni deux fois le 10 juillet et le 17 décembre

Concernant le SDUSN :

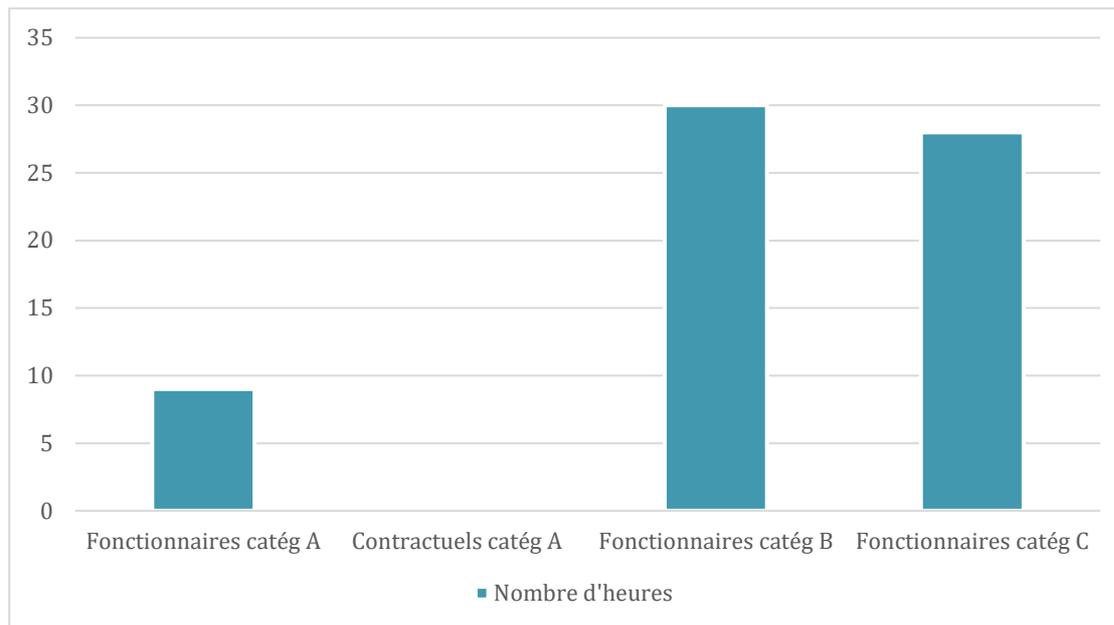
- **le COTECH** s'est tenu le 10 juin
- **le COPIL** s'est réuni le 7 octobre

2 – Administration et moyens du syndicat2-1-L'équipe du syndicat**EFFECTIFS DU SYNDICAT EN 2020 :**

Filière	Catég	Grade	Emploi	Effectif budgétaire (35h)	Effectif pourvu
ADMINISTRATIVE	A	Directeur territorial	Directeur	1	1
	A	Attaché principal territorial	Responsable Administratif et financier	1	1
	B	Rédacteur principal de 2 ^e Classe	Chargé de mission « Développement des usages »	1	1
	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Assistant de gestion	1	1
TECHNIQUE	A	Ingénieur principal	Responsable technique	1	1
TOTAL				5	5

**MOUVEMENTS :**

- pas de mouvement sur l'année 2020

FORMATIONS :**ABSENTEISME :**

	Fonctionnaires	Contractuels
Taux d'absentéisme	6.07 %	0,00 %

2-2-Les moyens généraux

Tarn-et-Garonne Numérique est hébergé à titre onéreux, dans les locaux du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, pour un coût de 11 149.11 € pour l'année 2020. Du mobilier lui est mis à disposition dans le cadre de cette convention avec le CD82.

Les équipements bureautiques et informatiques appartiennent en revanche au syndicat.

2-3-Le financement des projets par les membres du syndicat

- a) Concernant le fonctionnement du syndicat mixte (budget principal), les collectivités membres versent une contribution annuelle. En 2020, la répartition des contributions est la suivante :
 - 2/3 Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
 - 1/3 EPCI et communes membres

- b) Une « subvention d'équipement », calculée sur la base du coût du programme d'aménagement numérique porté par TGN (soit les coûts du programme « MeD ADSL » et de la DSP « 100% Fibre ») vient financer la section d'investissement.

A compter de l'exercice 2020, cette subvention a été recalculée pour chaque membre en fonction des éléments suivants :

- 1) Calcul de la participation brute restant à la charge du syndicat et de ses membres, une fois les participations des co-financeurs (Etat, Région) et leurs échéanciers connus (pour rappel 19,13 M€ de FSN et 9,94 M€ de subvention régionale).
- 2) Calcul du solde restant à charge de chaque membre calculé en tenant compte des participations déjà versées depuis l'année 2017, année de la signature des contrats de montée en débit avec Orange.

Pour rappel, ces participations ont été définies :

- conformément aux règles mentionnées dans les statuts et dans la délibération n°04/2016-02 du 14 avril 2016 du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, soit en fonction d'une répartition des coûts par composante technologique inhérentes aux investissements inscrits dans le budget annexe, garantissant la péréquation départementale entre les membres. A noter que jusqu'à l'attribution de la DSP qui garantit une couverture 100% Fibre du territoire, cette péréquation s'établissait par territoire au prorata du nombre de prises par composantes, et que l'objectif du programme fibre voté en 2016 s'établissait à 50% des prises de la zone d'intervention publique selon une répartition discutée avec les EPCI.
 - selon la règle 2/3 ; 1/3 pour les dépenses et recettes dites « mutualisées »
 - en fonction des dépenses ou recettes « propres » de chaque membre
- 3) Lissage du solde restant dû pour chaque membre sur la durée de remboursement d'emprunt et sur le montant des échéances inhérentes à chacun, afin de pouvoir obtenir une participation constante dans le temps.

Montant des participations pour l'exercice 2020 :

-Budget Principal : 236 889 € du CD82
118 443 € des EPCI et communes membres

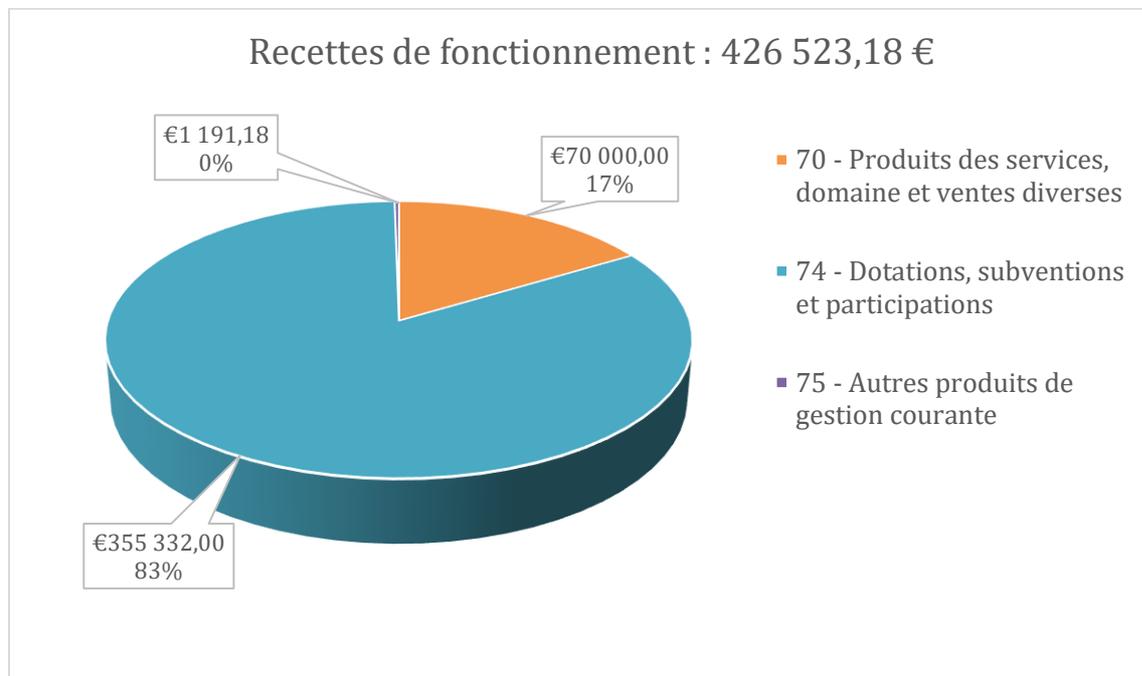
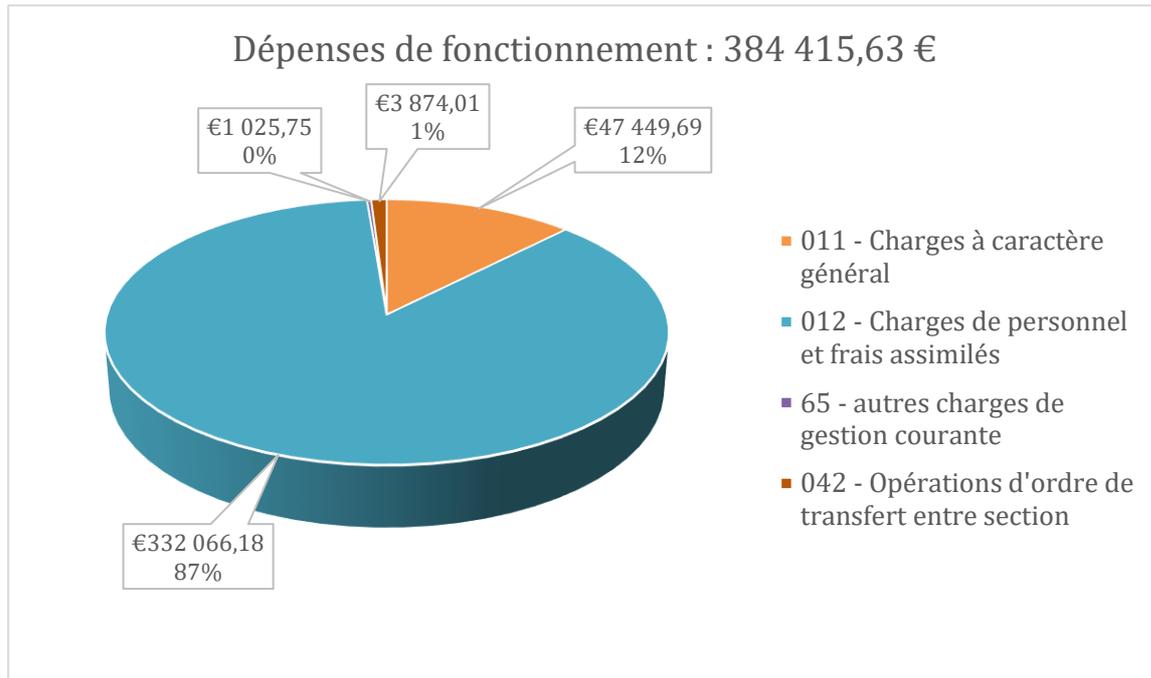
-Budget Annexe :
179 322.35 € du CD82 (auxquels se rajoutent 57 640.83 € de subventions en annuités)
74 271,20 € des EPCI et communes membres

2-4-Bilan financier 2020 du syndicat

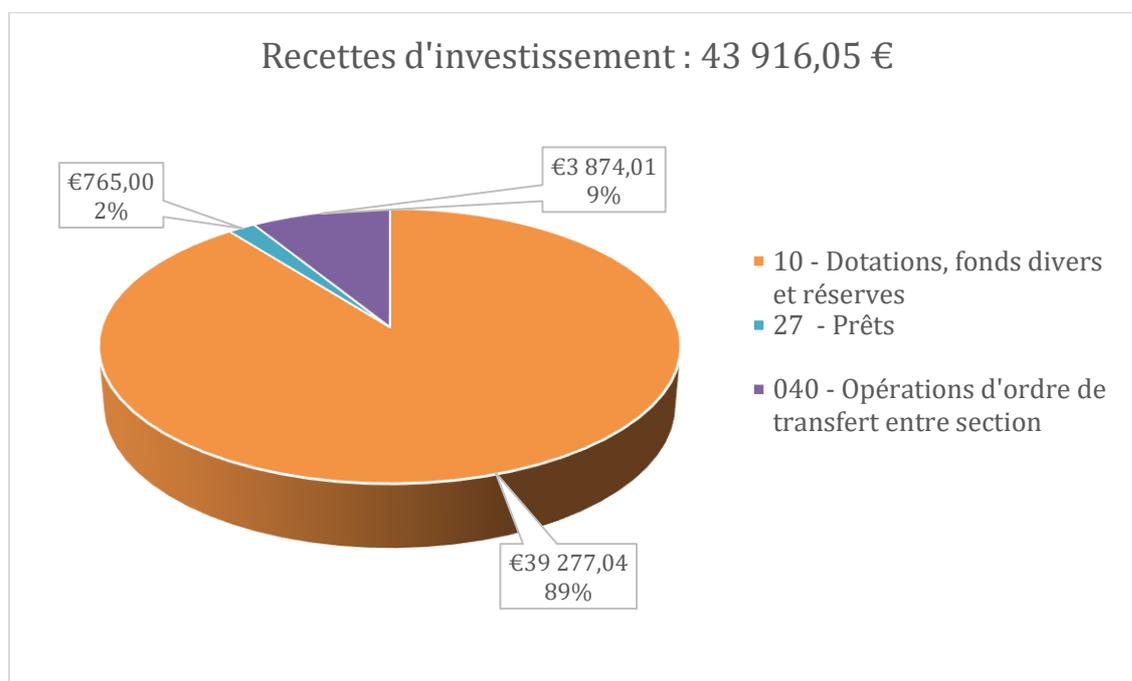
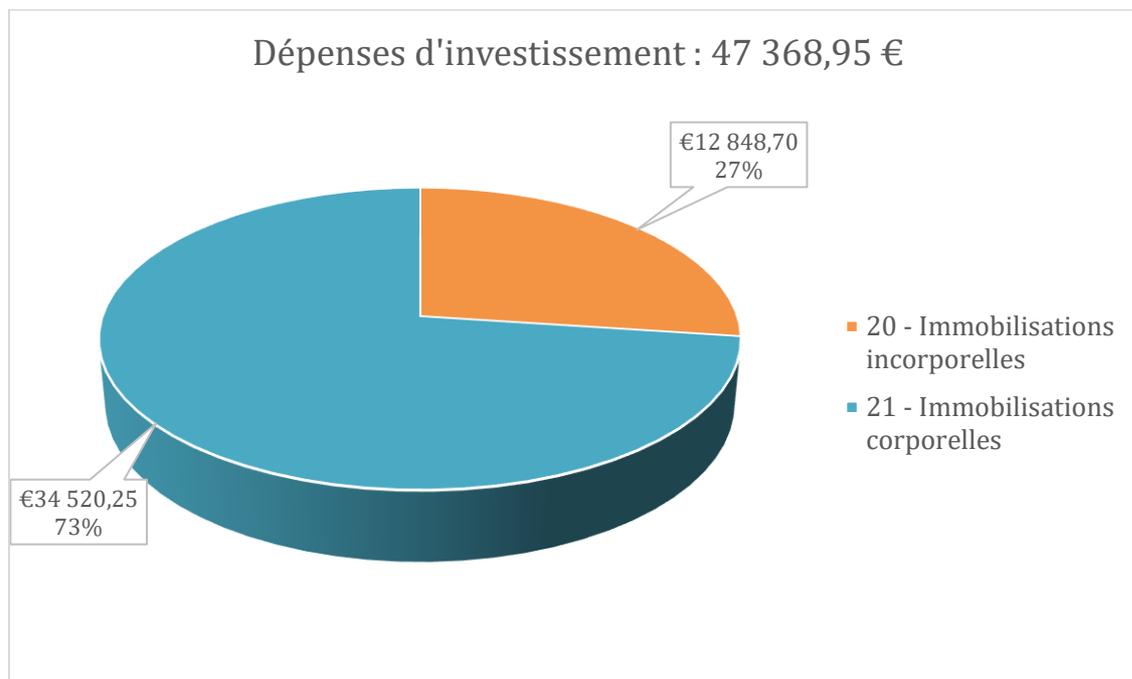
a) Budget principal M14 destiné à assurer le fonctionnement interne du syndicat :

Les résultats du compte administratif 2020 du budget principal se présentent comme suit :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT



II. SECTION D'INVESTISSEMENT

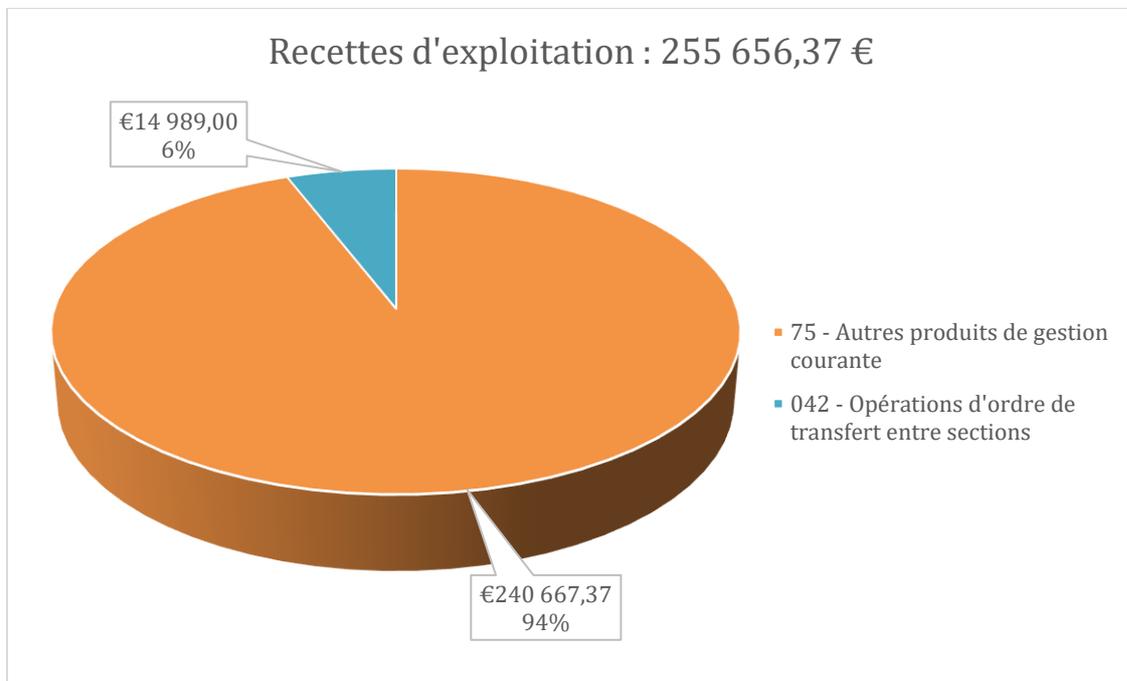
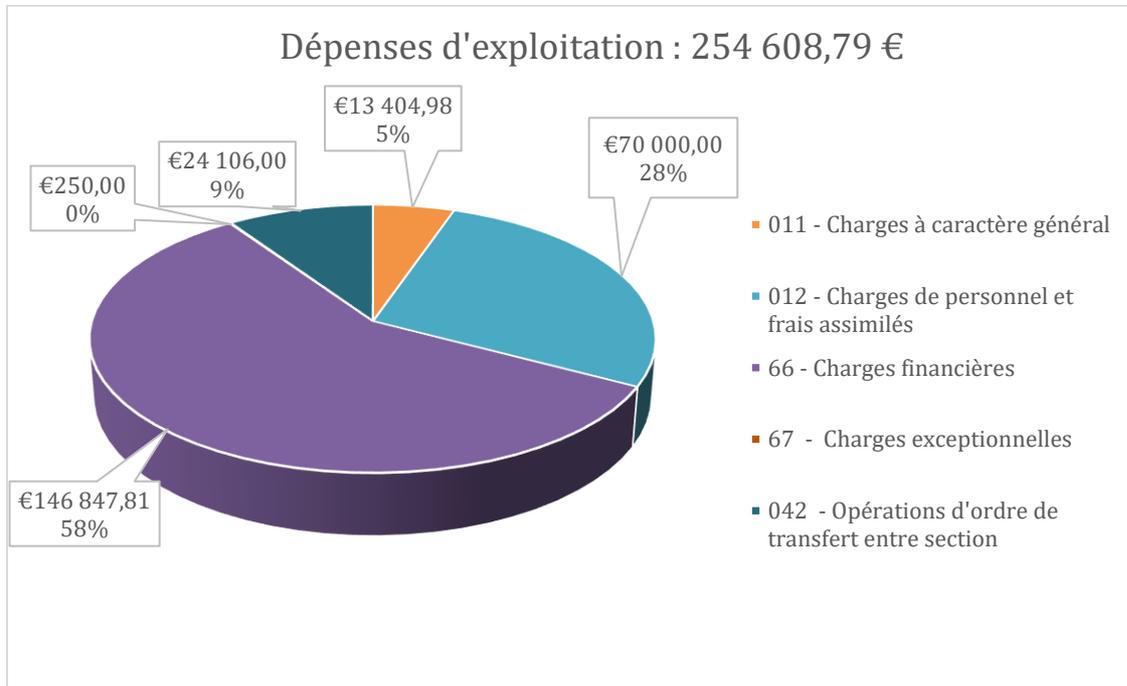


Le budget principal 2020 fait ressortir un résultat cumulé (résultat de l'exercice + reports de l'exercice précédent) de 116 130.55 euros en section de fonctionnement et 38 491.73 euros en section d'investissement.

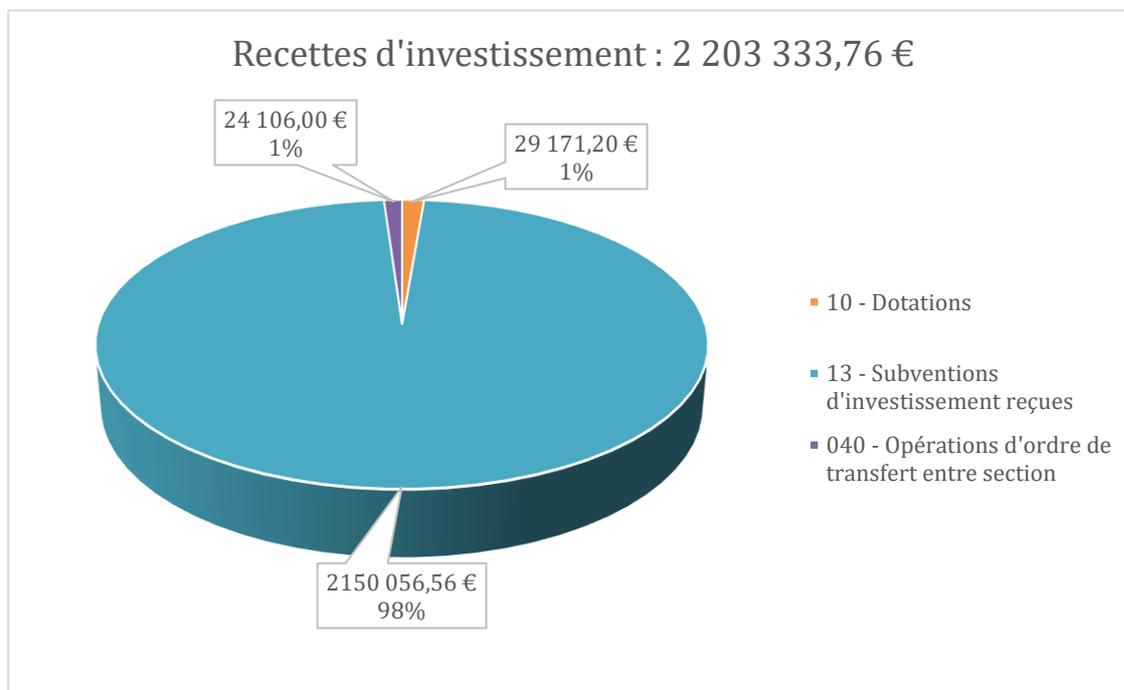
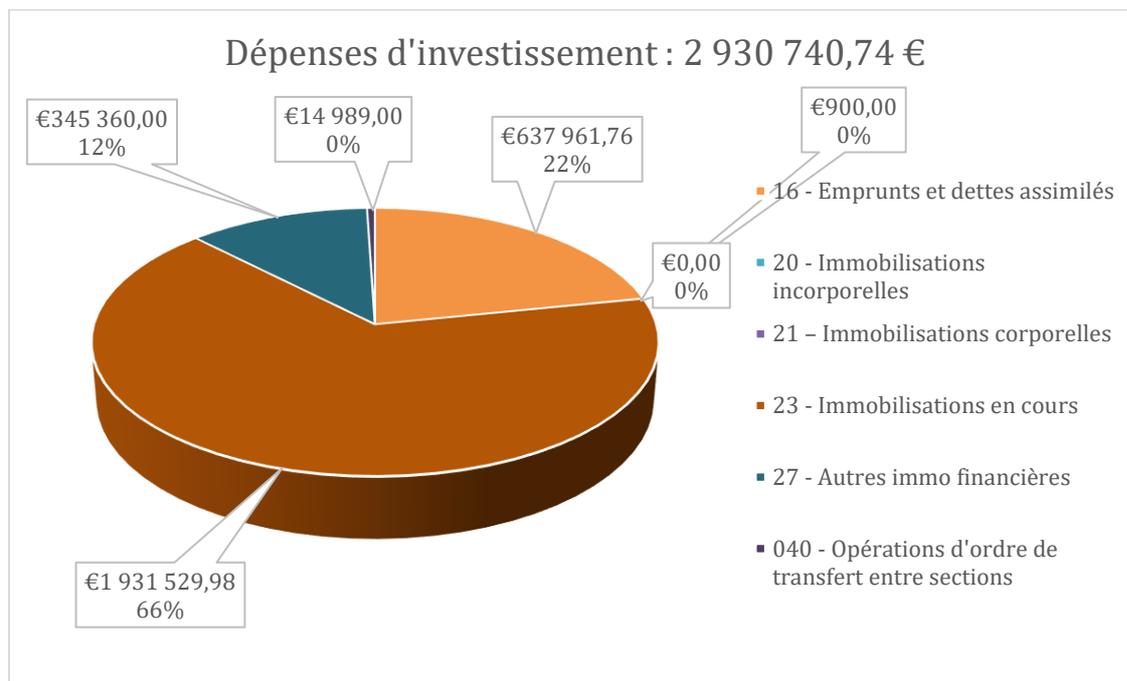
b) Budget annexe M4 pour la mise en œuvre du projet d'aménagement numérique :

Les résultats du compte administratif 2020 du budget annexe se présentent comme suit :

I. SECTION D'EXPLOITATION



II. SECTION D'INVESTISSEMENT



Le budget annexe 2020 fait ressortir un résultat cumulé (résultat de l'exercice + reports de l'exercice précédent) de 65 047.58 euros en section d'exploitation et 3 162 778.28 euros en section d'investissement.

3 - Le projet d'aménagement numérique du Tarn-et-Garonne

3-1-Rappel des projets d'aménagement numérique du syndicat

Par délibération du 20 juin 2016, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique a acté la révision du périmètre du programme d'aménagement numérique départemental à la suite de la concertation établie avec chacune des 14 intercommunalités membres au printemps 2016. Cette révision porte sur 2 composantes technologiques : la montée en débit de l'ADSL et la fibre optique (FttH).

3-2-Montée en Débit de l'ADSL

Entre 2017 et 2019, 79 opérations de montée en débit ADSL ont permis d'adresser un service de qualité à près de 16 000 foyers qui en étaient privés, essentiellement en zone rurale. Ce programme de 12,5M€ est un programme transitoire (attente confortable de la fibre optique) dont près de 90% des ouvrages sont réutilisés pour le FttH.

3-3-Fibre optique pour tous (FttH)

Bien que la crise sanitaire ait provoqué un ralentissement du rythme de déploiement du réseau, le calendrier global table sur un Tarn-et-Garonne 100% fibre d'ici mi-2023 (soit un décalage d'environ 6 mois avec les prévisions initiales).

L'objectif de couverture fibre vise 100% de près de 112 000 foyers, entreprises et sites publics recensés. La moitié devrait être éligible dès la fin 2021.

Informations et chiffres clés du déploiement :

Communes éligibles en 2020 :

- Labastide St Pierre
- Nohic
- Campsas
- Montech
- Finhan
- Escatalens
- Castelsarrasin

Chiffres clés au 31 décembre 2020 :

- 26 NRO (sur les 27 prévus) installés
- 186 SRO (sur 252 prévus) installés
- Relevés Boîtes aux Lettres réalisés à 92% qui font apparaître un volume supplémentaire de près de 5000 prises à construire
- 12 418 prises déployées pour 1 796 abonnés
- près de 20 000 logements, sites publics et entreprises éligibles sur des secteurs allant de Labastide Saint-Pierre à Castelsarrasin en passant par Montech
- 7 opérateurs commerciaux FAI (dont 2 Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale « OCEN ») en mesure de proposer leurs services
- Commande d'autres opérateurs (dont 2 OCEN) d'hébergements dans les NRO afin d'être présents d'ici fin 2020
- Redécoupage de zones à l'étude afin d'optimiser le nombre de prises par ZASRO et la répartition des prises sur les ZASRO.

a) Inaugurations/événements :

Le 29 janvier 2020, OCTOGONE FIBRE et Tarn-et-Garonne Numérique ont rencontré l'AFPA de Montauban afin de promouvoir des heures d'insertion pour les métiers d'installateurs et techniciens de réseaux de télécommunications.

Malgré les contraintes liées au COVID-19, Tarn-et-Garonne Numérique et le délégataire OCTOGONE FIBRE ont pu toutefois procéder à l'inauguration du raccordement du 1^{er} client 100% Fibre le 10 juillet 2020 au Domaine Lescure de Labastide St Pierre, en présence des délégués de TGN, des élus représentant le Conseil Départemental, la CCGSTG et la Région Occitanie et de la Sous-Préfète du Tarn-et-Garonne.

Tarn-et-Garonne Numérique a ensuite accompagné le délégataire et les 1ers FAI lors de rencontres avec la population sur les marchés ou lors de permanences à :

Labastide Saint Pierre (les 1^{er} et 28 juillet et le 10 septembre)

Nohic (le 1^{er} juillet)

Campsas (le 2 juillet)

Montech (le 5 août)

Finhan (le 12 août)

Escatalens (le 20 août)

Castelsarrasin (les 10 et 29 septembre)

Des permanences digitales ont également été organisées :

Monbéqui (le 1^{er} décembre)

La Villedieu du Temple (le 3 décembre)

Varennès (le 8 décembre)

Villebrumier (le 9 décembre)

Orgueil (le 16 décembre)

b) Instances :

Le COTECH s'est réuni mensuellement, sous la présidence de Monsieur Claude JEANJEAN. Lieu de rencontre entre élus et agents de TGN, des équipes d'AI THD et d'OCTOGONE FIBRE, il permet de faire un point sur l'état d'avancement du projet (relevés de boîte aux lettres, pose des NRO/SRO, préparation des APS/APD, construction des prises, suivi financier, commercial et communication...)

Le COPIL s'est, quant à lui, réuni deux fois le 10 juillet et le 17 décembre 2020.

c) Communication :

Le 11 mars 2020, une réunion des grands bailleurs a été organisée dans les locaux du Département afin de leur présenter le déploiement en cours 100 % Fibre sur le territoire. A cette occasion, a été réalisé un guide pratique à destination des propriétaires et gestionnaires d'immeubles.

Plusieurs communications écrites ont également été organisées durant l'année :

- Achat d'une page dans l'Agenda des Maires avec publication de la carte des déploiements
- Publication dans le TG Mag

- Réalisation d'un guide d'adressage à l'attention des communes
- Réalisation d'un 4 pages, d'affiches A4 et A3 pour la commercialisation de la fibre dans chaque commune concernée
- Redistribution du Guide des Elus avec mise à jour de la carte de déploiement
- Réalisation d'une Newsletter trimestrielle diffusée à tous les délégués avec les chiffres clés importants du déploiement

3-4-Plan de financement du programme d'aménagement numérique « MeD ADSL et 100% Fibre »

En M€	Scénario Officiel	En M€	
Charges SMO	36,33		
MED	8,22		
Subvention IPE	17,10		
Subvention Raccordement	10,01		
Etudes	1,00		
Financement DSP	36,33		
Subvention FSN	19,13	Participations versées sur	
Subvention Région	9,94	2017/2018/2019/2020	Reste à charge
Participation brute SMO			
Années 1-10 20%	7,26	3,192983	4,069453
Participation brute CD	4,84	1,964012	2,877612
Participation brute EPCI/communes	2,42	1,228971	1,191841
CCCPPL	0,13	0,052916	0,080978
CCLTG	0,13	0,027973	0,104670
CC2R	0,25	0,196106	0,058511
CCPSQ	0,15	0,034711	0,114601
CCQC	0,28	0,109802	0,173667
CCQRGA	0,16	0,049834	0,113842
CCGSTG	0,47	0,216634	0,252002
CCQVA	0,27	0,121619	0,143922
CCTC	0,53	0,409882	0,119425
Reynies	0,01	0,004331	0,009482
Lacourt St Pierre	0,02	0,003162	0,012703
Escatalens	0,01	0,002001	0,008038

Echéancier des participations des membres de Tarn-et-Garonne Numérique (en €) :

Capital restant dû												Lacourt		Escatalens
	CD 82	CCCPPL	CCLTG	CC2R	CCPSQ	CCQC	CCQRGA	CCGSTG	CCQVA	CCTC	Reynies	St Pierre		
	Solde	3 056 930	86 020	111 190	62 160	121 740	184 490	120 940	267 710	152 890	126 870	10 070	13 490	8 540
637 961,76	2020	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2021	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2022	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2023	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2024	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2025	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2026	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2027	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2028	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2029	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2030	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2031	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2032	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2033	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2034	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2035	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
540 903,02	2036	152 040,46	4 278,54	5 530,31	3 091,47	6 055,00	9 175,82	6 014,92	13 314,70	7 604,20	6 309,89	500,98	671,15	424,72
127 137,50	2037	35 736,62	1 005,66	1 299,88	726,64	1 423,21	2 156,75	1 413,79	3 129,58	1 787,34	1 483,12	117,75	157,75	99,83

Il est donc important de bien prendre en compte que ce scénario :

- repose uniquement sur le coût du programme d'aménagement numérique porté par TGN, soit les coûts du programme « MeD ADSL » et de la DSP « 100% Fibre », sans prendre en compte les autres dépenses d'investissement par ailleurs, ni les coûts des programmes d'investissements qui pourraient être décidés ultérieurement.
- est établi en fonction de subventions prévisionnelles de l'Etat et de la Région
- ne prend pas en compte les amortissements
- est établi sans prévision d'excédent ou de déficit budgétaire de la section d'investissement

3-5-Actions de coordination et de mutualisation avec des entreprises et organismes locaux

Plusieurs actions de coordination ont été menées avec les aménageurs, ainsi que des enfouissements de fourreaux en prévision du FTTH lors de projets structurants :

- Route de Nègrepelisse, à ALBIAS : coordination avec Enedis en prévision de la création d'un lien de transport FTTH
- Route de Lavilledieu à Lacourt Saint Pierre : coordination avec le SDE82
- Lieu-dit Le Garic à Lauzerte : coordination avec le SDE82
- Traversée en souterrain au niveau du rond-point créé sur la D18 à Pommevic : coordination avec la CC2R

3-6-Téléphonie Mobile

Equipe Projet Téléphonie Mobile : dans le cadre du New Deal Mobile, le syndicat a intégré l'équipe projet départementale qui s'est constituée en septembre 2018. Il intervient en tant que support technique pour aider à la priorisation des sites dans le respect de la dotation allouée annuellement.

Pour 2018, le site de Ginals a été retenu. SFR a été chargé de mettre en service deux sites relais en juillet 2020 (mise en service repoussée à Octobre 2019 suite à la crise sanitaire et à des dégradations).

En 2019, le département a reçu une dotation de 5 sites. Ces sites vont permettre d'apporter un bon niveau de services aux communes de Lafitte, Lachapelle, Mansonville, Saint-Jean-du-Bouzet, Varennes, Verlhac-Tescou, Angeville, Coutures, Fajolles, Génébrières et Vaïssac. Ces sites devront règlementairement entrer en service en 2021.

La dotation 2020 est également de 5 sites relais. L'équipe projet a proposé de cibler la couverture des communes d'Espinassac (St Amans - Barry de Cas), Montesquieu, Asques, Castéra-Bouzet, Saint-Paul-d'Espis et Durfort-Lacapelette. Ces 5 sites ont été retenus par arrêté publié en février et mai 2020.

La dotation 2021, annoncée en juillet 2020, s'élève à 5 sites. Deux sites ont été validés par arrêté dès le mois d'octobre : à Cazes Mondenard/Vazerac et à Varen/Verfeil.

3-7-Aides satellitaires

Depuis le 1^{er} janvier 2019, un nouveau dispositif d'aide à l'acquisition et à l'installation d'équipements d'inclusion numérique (à destination des particuliers et professionnels du département ne pouvant accéder à une offre haut débit terrestre) a été mis en place.

Ce dispositif d'aide propose une aide de :

- 300 € à l'acquisition de l'équipement (ou 1 à 10 € / mois à la location)
- 200 à 300 € pour l'installation de l'équipement

Pour l'exercice 2020, une demande d'aide a été déposée auprès des services de TGN et a été accordée.

Bien que cette politique soit très peu sollicitée, elle offre un ultime recours dans des situations où aucune alternative de connectivité ne se présente. Le recours très marginal à cette politique

illustre par ailleurs la capacité du syndicat à orienter les usagers qui en font la demande vers des technologies plus performantes et moins onéreuses pour ces derniers.

3-8 Le Schéma Directe des Usages et des Services Numériques

a) Principe

Depuis 2019, le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique s'est engagé dans une démarche « Usages et Services Numériques » à travers l'élaboration d'un Schéma de Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN).

Le principe de ce schéma est double :

- D'une part, dresser un état des lieux complet à l'échelle départementale et à celle de chaque intercommunalité, de la place du numérique dans les politiques locales et de ses dynamiques, grâce à la construction d'un diagnostic partagé permettant de définir 3 grands axes stratégiques :

Axe 1 : Vers une république numérique : l'administration et le service au public de demain

Axe 2 : Un territoire numérique et innovant, accueillant pour les usagers et les citoyens

Axe 3 : Un accompagnement numérique de l'ensemble des citoyens, des plus fragiles aux plus confirmés (en coordination avec la Stratégie d'Inclusion Numérique élaborée par le Conseil Départemental 82)

- D'autre part, de permettre à chaque collectivité de définir sa stratégie numérique, reposant sur ses spécificités et sur les axes qu'elle souhaite développer, et ce à travers la préfiguration d'un plan d'actions actuellement en cours de rédaction.

A travers le SDUSN, ces stratégies locales permettront la conception d'une stratégie départementale adaptée et portée par le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique, qui assurera le pilotage, la coordination des actions et l'optimisation des moyens, en valorisant par exemple le nouveau dispositif Open Data.

Le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique se positionne ainsi comme un réel centre de ressources au service de ses membres agissant comme un levier technique et financier, et permettant la mise en place de projets publics pérennes et économiquement intéressants grâce à l'effet de mutualisation, tant sur le plan des infrastructures que sur celui des usages et services dont elles permettent aujourd'hui le développement.

b) Communication

L'année 2020 a permis de travailler avec les différents partenaires autour d'ateliers (le 30 juin 2020) afin de décliner les axes en ambitions et objectifs opérationnels.

Une plaquette « SDUSN, réponse à la crise COVID-19 » a également été rédigée et distribuée à l'ensemble des collectivités membres.

3-9-La communication en 2020

a) Les pages Facebook, Twitter et LinkedIn:

Les pages Facebook et Twitter, administrées par les agents de Tarn-et-Garonne Numérique, informent et relaient sur les différentes actions du syndicat (<https://facebook.com/82numerique> et twitter.com/82Numerique)

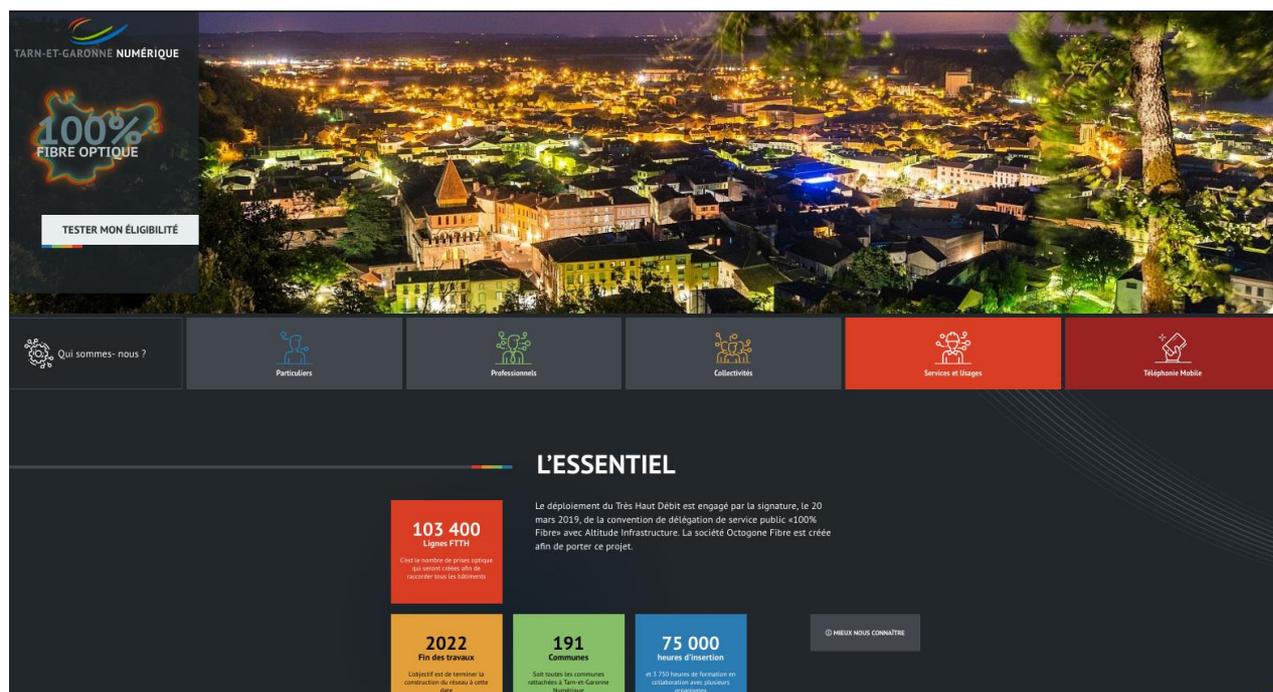
En 2020, la page Facebook a fait l'objet de 61 publications, essentiellement pour signaler les travaux en cours et l'ouverture commerciale des zones fibrées. Permettant des interactions avec les usagers, elle dispose de 1 091 abonnés.

La page Twitter a fait l'objet de 41 tweets et est, quant à elle, suivie par 406 abonnés.

La page LinkedIn a fait l'objet de 50 publications et dispose de 440 abonnés.

b) Le site Internet de TGN :

L'année 2020 a permis la finalisation et la mise en ligne du site internet de Tarn-et-Garonne Numérique.



La 1^{ère} page se compose :

- d'un test d'éligibilité
- de plusieurs entrées « utilisateurs » : particuliers, professionnels, collectivités, services usages et téléphonie mobile
- d'un onglet « Qui sommes-nous ? » qui présente le syndicat
- des chiffres clés du projet
- du financement
- d'une présentation de la plateforme OPEN DATA
- de la carte de déploiement

- d'un fil d'infos avec les permanences et rdv en cours
- de diverses publications sur supports écrits ou réseaux sociaux

La navigation se réalise ensuite via des entrées « utilisateurs ». On y retrouve notamment des informations sur :

- le très haut débit
- la présentation du réseau FTTH (cartographie des zones de SRO...)
- les réalisations de MeD

Concernant le nombre de visites, le site dénombre 1 780 clics et 52 900 impressions.

c) L'ouverture de la plateforme OPEN DATA :

Afin de répondre aux obligations légales d'ouverture des données publiques prévues par la loi pour une République Numérique du 8 octobre 2016, Tarn-et-Garonne Numérique a été positionné comme référent Open Data par le SDAASP (Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public).

Le syndicat s'est donc penché courant 2020 sur la préparation d'une plateforme Open Data, en adhérant au réseau Data Occitanie et de sa mise à disposition gratuite auprès des futurs adhérents.

Cette plateforme a pu être ouverte en décembre 2020 avec plusieurs jeux de données à disposition (data.82numerique.fr)

L'année 2021 sera consacrée à l'alimentation de cette plateforme ainsi qu'à sa promotion grâce à la réalisation de groupes de travail au sein de chaque collectivité membre.

Une communication auprès de tous les membres de Tarn-et-Garonne Numérique a été réalisée en fin d'année via l'envoi d'une plaquette présentant la démarche, la plateforme et les objectifs associés.

Un logo Tarn-et-Garonne OPEN DATA a été spécialement conçu par le syndicat à cette occasion, ainsi qu'une signature mail.

Logo de plateforme Tarn-et-Garonne Open Data



Signature mail



4- Les actifs des membres du syndicat

Pour rappel, sous le régime de droit commun applicable aux transferts des équipements, les droits et obligations de chaque EPCI propriétaire de réseaux sont exercés par Tarn-et-Garonne Numérique.

Dans le cadre de la DSP 100 % fibre, ces biens (sauf les boucles locales radio) sont remis en affermage au délégataire.

4-1-Boucles locale radio

Lorsque des pannes surviennent sur les réseaux BLR, ceux-ci font l'objet d'interventions visant à les maintenir en service lorsqu'aucune autre offre d'accès à Internet (ADSL, 4G fixe) n'est à disposition des abonnés.

Cela s'est traduit par 2 interventions sur le réseau opéré par Alsatis et 3 sur le réseau Xilan (pannes souvent signalées par les abonnés et non par l'exploitant) pour un montant total de 3 515 € HT. Des changements d'antennes, de liaisons point-à-point et de switchs ont été effectués dans ce cadre.

Alsatis exploitait un réseau BLR sur les communautés de commune CCQC et CCQVA.

Vu le vieillissement de ce réseau, l'augmentation des coûts de maintenance, les mises en service des NRA de Montée en Débit ADSL, ainsi que l'étendue de la couverture 4G des relais mobile, il a été décidé en coordination avec Alsatis d'éteindre ce réseau. Les abonnés ont tous pu bénéficier d'une solution alternative (ADSL ou 4G Fixe) répondant à leurs besoins.

4-2-Boucles locales optiques

Dans le cadre de la DSP 100 % fibre, les boucles locales optiques déployées sur Castelsarrasin/Moissac et sur la CC2R ont été remise en affermage au délégataire de la DSP, Octogone Fibre.